

## *Session ordinaire du 17 SEPTEMBRE 2015*

### **Convocation du 10 SEPTEMBRE 2015**

---

L'an deux mille quinze et le 17 septembre à 19h00, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel AUDEBERT, Maire.

Présents : Michel AUDEBERT, Maire – Astrid COTTÉ, 1<sup>ère</sup> adjointe – Bertrand FLOURET 2<sup>ème</sup> adjoint – Jean-Louis TERNIER, 4<sup>ème</sup> adjoint – Christophe CHAMPAULT – Laurent CASANAVE – Fabrice HOEFFELIN – Loïc GOURDON – Noël SEIDEL – Marie-Chantal LOISY – Valérie SENUT.

Excusés : Gaëlle FAUCARD ayant donné pouvoir à Bertrand FLOURET, Séverine REY ayant donné pouvoir à Astrid COTTÉ.

Absents : Sandrine LOEILLET – Fabrice HOEFFELIN.

Secrétaire de séance : Marie-Chantal LOISY.

Les comptes rendus des séances des 08 juillet et du 27 août 2015 n'ont fait l'objet de remarque et sont donc validés à l'unanimité.

Il est procédé ensuite à l'examen de l'ordre du jour :

#### **1 – Souscription d'un emprunt pour réaliser le programme de construction de la station**

##### **d'épuration :**

M. le Maire rappelle que pour financer le programme de construction de la station d'épuration, il est opportun de souscrire un emprunt d'un montant de 250 000 euros (deux cent cinquante mille euros). Trois propositions financières ont été présentées par la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel pour deux durées d'emprunt : 20 et 25 ans. Après analyse des données chiffrées des trois établissements bancaires, le choix du conseil se porte sur la proposition de la Caisse d'Épargne, à savoir un taux fixe d'emprunt à 1.72 % sur 20 ans, 200 € de frais de dossier et un remboursement par trimestre de 3 699.90 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt et à procéder à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt.

## **2 – SDE 18 : Plan de financement pour la rénovation de l'éclairage public (Plan REVE) :**

M. le Maire présente au Conseil, le plan de financement établi par le SDE 18 concernant les travaux de rénovation de l'éclairage public. Ces travaux ont été proposés et approuvés en délibération au Conseil Municipal du 30 mars 2015. Le coût total est de 11 597,00 € HT, la prise en charge par le SDE est de 8 117,90 €. Il reste à charge de la commune 3 479,10 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ce plan de financement et autorise M. le Maire à le signer.

## **3 – Suppression poste Rédacteur :**

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 29 juin 2015, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de supprimer à compter du 1er octobre 2015, un poste de rédacteur, à temps complet.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la suppression de ce poste.

## **4 – Créances irrécouvrables : demande d'admission en non valeurs**

Sur proposition de Mme la Trésorière, par courrier explicatif du 24 juin 2015, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes des exercices 2011, 2012, 2013 et 2014 pour un montant total de 4,66 euros.

## **5 – Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles du 1<sup>er</sup> degré - Vasselay**

M. Le Maire porte à la connaissance du conseil que dans le cadre de la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques, la ville de Bourges a accepté une dérogation pour 2 enfants de Bourges scolarisés à l'école publique à Vasselay, et participera donc aux dépenses de fonctionnement à hauteur de 205,76 € par enfant, pour l'année scolaire 2014-2015. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de recouvrer auprès de la ville de Bourges, la somme de 411,52 €.

## **6 – Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor**

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs Municipaux, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour et 1 abstention, d'allouer à Mme Monique CHOULY, Receveur Municipal à la Trésorerie des Aix d'Angillon, les indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires au taux de 100 %.

19h30 : Arrivée de M. Fabrice HOEFFELIN

## **7 – Pays de Bourges : Opération « Plantons le Décor »**

M. le Maire présente le devis et le bon de commande du Pays de Bourges pour le projet de plantations de haies champêtres. Cette haie se compose de 6 variétés pour une longueur de 219 m. Elle sera plantée le long du terrain de football et à la place de la haie séparant le terrain de foot et le terrain de tennis. Le devis se monte à 497,75 HT €. Après financement par le Pays de Bourges, il reste à charge de la commune la somme de 99,54 HT €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis et autorise M. le Maire à le signer.

## **8 – Agenda d'accessibilité Programmée des travaux dans la commune pour la mise aux normes des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite ( AD'ap).**

La commune compte 11 bâtiments qui ne sont pas encore totalement aux normes. Les travaux ont commencé. Des plans inclinés ont été installés dans la cour de l'école publique. Des toilettes adaptées ont été installées au restaurant scolaire. Au 17 octobre, des travaux vont être faits dans les toilettes de l'école maternelle, ainsi qu'à l'école primaire, une rampe et une place dédiée vont être créées à l'église, les passages piétons vont être équipés de bandes podotactiles, une barre installée dans les toilettes publiques. Une place dédiée commune à la poste, la médiathèque et les toilettes publiques. Au stade, les douches vont être rénovées, équipées de carrelage antidérapant, les toilettes vont être adaptées. Au Centre socio-culturel, des tablettes vont être rajoutées à la banque d'accueil et au bar déjà aux normes PMR. Enfin une rambarde va être installée à l'escalier menant à la médiathèque. Les gravillons du passage d'entrée à la médiathèque ont été retirés pour faciliter l'accès des fauteuils roulants.

Le conseil autorise le Maire à signer l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour les travaux de mise aux normes par 13 voix pour.

## **9 – Modification de la durée hebdomadaire de service : Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la charge de travail de l'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 25/35<sup>ème</sup> a augmenté graduellement depuis quelque temps et qu'actuellement l'agent chargé de l'accomplir n'est plus en mesure de l'assumer correctement. Il propose d'augmenter le temps de travail de cet agent. Il précise que l'agent concerné a accepté cette modification.

Il propose d'augmenter son temps de travail de 25/35<sup>ème</sup> à 27,50/35<sup>ème</sup> à compter du 1er octobre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 27,50/35<sup>ème</sup>, à compter du 1er octobre 2015.

## **10 – Questions diverses**

- La démission de Mme Christelle GAUVIN de son poste de conseillère municipale a été reçue par lettre recommandée et transmise à la Préfecture. Sa suppléance à la CCTV à la commission TAP sera assurée par Valérie SENUT.
- Le logement social vacant vient d'être loué.
- PLUI : M. le Maire présente la proposition de prestation effectuée par la Communauté de Communes en lieu et place des communes suite au transfert de leur compétence PLU.
- CCTV : A la dernière réunion des Maires, la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale a été présentée, elle vise au regroupement des Communautés de Communes comptant moins de 15 000 habitants. Plusieurs hypothèses de rapprochement ont été faites. Les Communautés de Communes ont jusqu'au 31 décembre 2015 pour prendre une décision.
- Bilan CLSH de l'été 2015 : Pour la Communauté de Communes, 556 inscrits, 381 familles, 6 directeurs, 46 animateurs, 484 places en capacité d'accueil.
- Bureau des élections : un tableau de permanence va être établi pour les élections régionales des 6 et 13 décembre.
- Le coût de la peinture sur le mur de la buvette du stade de foot s'élève à 70 €. Discussion autour de la mise en place d'un portail à l'entrée du stade.
- A Fontland, il a été demandé de faucher les fossés. Plus généralement, il faudrait envisager un plan annuel de curage des fossés, certains ne l'ayant pas été depuis plusieurs années. Le « Bacou » sera fortement sollicité, il a déjà fait l'objet de nombreuses réparations. Peut-on envisager de le changer ?
- Aux services techniques, c'est le moment du broyage dans les chemins. La fontaine de Cierge va être curée.  
Par ailleurs, la CCTV propose de mettre à disposition un broyeur.
- A Fontland, la borne incendie ne fonctionne plus. Il faudrait songer à son remplacement. Un devis a été fait pour 1 900 €.
- Les infos culturelles, sportives et BrinS de culture, paraîtront sur le site et sur le Vasselay en Bref.

- Il faudra commencer à penser aux décorations de Noël. Le Téléthon s'invite cette année encore à Vasselay le 12 décembre sous la forme d'un relais vélo. A organiser avec St Eloy de Gy et les clubs de vélo.
- Les jeunes de Vasselay aimeraient avoir un lieu ou un local pour se retrouver. La discussion se poursuivra lors des prochaines réunions de conseil pour trouver une solution pour l'été prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.